

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

NEERLANDAIS : - UFDB

NIVEAU DEBUTANT

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

;

<p>CODE : 730102U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 705 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 décembre 2000
sur avis conforme de la Commission de concertation

**NEERLANDAIS – UFDB
NIVEAU DEBUTANT**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à:

- contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;
- initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
- permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle;
- être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

En outre, elle amène l'étudiant à :

- maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible;
- réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu;
- comprendre et produire des messages oraux et écrits, courts et simples, dans des situations concrètes de communication liées à la vie quotidienne.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant doit maîtriser les capacités de l'UFDA au niveau débutant, à savoir :

- mettre en place les attitudes réflexives, affectives, motrices et cognitives nécessaires à l'apprentissage d'une langue étrangère;
- se familiariser à la perception et à la prononciation des sons de la langue cible;
- distinguer et reproduire les éléments graphiques de la langue cible;
- reproduire des messages entendus, courts et simples;
- se familiariser avec les aspects sociaux et culturels essentiels liés à la langue cible.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UFDA du niveau débutant.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Néerlandais	CG	A	96
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

NB : 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

Il s'agit de mettre en place des attitudes et des stratégies visant à permettre un apprentissage linguistique ultérieur.

Les objectifs ne peuvent dès lors être formulés en terme de compétences linguistiques.

La mise en place d'attitudes et de stratégies d'apprentissage suppose le développement des facultés cognitives et psychomotrices (imitation, spatialisation, induction, analyse, synthèse, etc.).

Le développement sera assuré par l'utilisation des supports linguistiques et non linguistiques (musique, mime, dessin, etc.).

4.1. Objectifs spécifiques de l'UFDB – Niveau débutant

a. Compréhension à l'audition

L'étudiant doit être capable de :

- comprendre le sens de message courts et simples, dans des situations de communication usuelles liées à son vécu (accueil, salutations, acquiescement, refus, excuses, etc.);
- reconnaître le sens de messages contenant un nombre limité d'informations, dans une situation de communication usuelle.

b. Compréhension à la lecture

L'étudiant doit être capable :

- de reconnaître le sens de messages courts, syntaxiquement simples, comprenant un vocabulaire usuel;
- d'associer un document authentique à une situation donnée;
- d'utiliser différents écrits fonctionnels (bottins, annuaires, plans, modes d'emploi, tables des matières, programmes de télévision, etc.).

c. Expression orale

L'étudiant doit être capable de :

- produire des messages simples exprimant un besoin, un état, un ordre, un souhait, un sentiment, un avis, etc.;
- poser des questions liées à des informations courtes et simples et/ou y répondre;
- reformuler un message simple.

d. Expression écrite

L'étudiant doit être capable de :

- reproduire fidèlement un message écrit en respectant les contraintes de l'écrit de communication;
- transcrire des messages oraux courts, syntaxiquement simples, comportant un vocabulaire usuel, avec un support usuel, à partir de matériaux linguistiques donnés;
- produire des messages simples et courts à caractère fonctionnel (carte postale, petit mot d'excuse, etc.).

4.2. Liste des fonctions langagières

Cette liste ne décrit pas de manière explicite les objectifs didactiques. En outre la succession des fonctions langagières est totalement arbitraire et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative, par exemple pour la disposition séquentielle du matériel didactique.

Il est entendu que les fonctions langagières abordées le seront de manière récurrente en relation avec le niveau linguistique visé au travers des objectifs spécifiques des unités de formations successives.

- s'informer ou informer sur l'identité, sur la famille (la sienne ou celle d'un tiers);
- s'informer et informer quelqu'un à propos d'indications de temps;
- s'informer et informer quelqu'un à propos d'indications de lieu;
- s'informer et informer quelqu'un à propos du cours;
- exprimer son ignorance, son incompréhension, etc.;
- exprimer le besoin d'un objet, d'une chose, d'une personne;
- exprimer un état physique ou psychique;
- donner et/ou comprendre un ordre;
- exprimer son accord, son désaccord;
- exprimer ses préférences, ce qu'on aime, ce qu'on n'aime pas;
- donner des indications sur la taille, la forme, la couleur, etc., d'objets à partir de photos, d'images, de supports réels;
- énumérer des objets figurants sur un support visuel;
- s'informer des démarches administratives et sociales: demander une autorisation, déclarer une naissance, etc.;
- se renseigner sur les prix, la qualité et la nature de produits et de services;
- donner et/ou demander des indications sur les conditions de travail (salaire, horaire, etc.);
- comprendre et/ou réagir à une requête, une consignes, un souhait, un avis, etc.;
- etc.

5. CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'UF, l'étudiant maîtrisera les compétences suivantes de l'oral et de l'écrit :

- maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible;
- réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu;
- comprendre et produire des messages oraux et écrits, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il est tenu compte de la capacité de l'étudiant, mis dans des situations de communications usuelles liées à son vécu individuel et scolaire :

- en compréhension à l'audition,
 - à reconnaître le sens des messages courts, simples et authentiques comprenant un minimum d'informations usuelles.
- en compréhension à la lecture,
 - à reconnaître de courts messages rédigés dans une syntaxe simple;
 - à utiliser correctement des documents à usage pratique et fonctionnel.
- en expression orale,
 - à produire des messages compréhensibles liés à des besoins élémentaires;
 - à poser des questions simples et/ou y répondre.
- en expression écrite,
 - à reproduire fidèlement un message écrit simple en respectant les contraintes syntaxiques;
 - à produire clairement des messages élémentaires à caractère fonctionnel.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues vivantes et des finalités particulières de l'unité de formation.